Régime de rentes du Mouvement Desjardins

BULLETIN TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2023

Situation financière

La situation financière du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou « Régime ») est toujours excellente au terme du deuxième trimestre de 2023, et ce, en dépit des fortes pressions inflationnistes, de la hausse des taux d'intérêt et d'un ralentissement économique attendu.

La diminution du ratio de capitalisation de 123 % à 119 % au cours du dernier trimestre est principalement expliquée par la diminution de l'hypothèse de rendement sur une partie de la stratégie d'investissement afin que celle-ci concorde davantage avec l'environnement économique. L'évaluation à long terme de la valeur des actifs du Régime par rapport à la valeur de ses obligations demeure donc bien supérieure à la cible requise par la loi, qui s'établit à 113 % pour le RRMD.

Le RRMD est solide et sécuritaire, au bénéfice de tous les participants.

Capitalisation[1]
119 %

Solvabilité[2]
101 %

Contrairement à plusieurs employeurs, Desjardins vous offre un régime à prestations déterminées, ce qui vous assure une tranquillité d'esprit pour votre retraite.

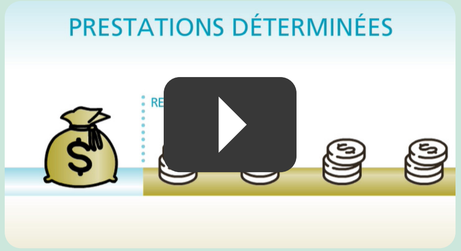

Mon régime de rentes (0 min 49 s)

Un régime à prestations déterminées, en gros, c'est comme la promesse d'une rente versée au moment de votre retraite et pour le reste de votre vie. Ça, c'est la tranquillité d'esprit!

C'est très différent d'un régime à cotisations déterminées, où la rente de retraite dépend entièrement de l'épargne que vous auriez mise de côté et des rendements que vous auriez eus au fil des ans.

Le saviez-vous?

On dit que Desjardins offre un bon régime de retraite… mais pourquoi?

Sécuritaire | En tant que régime à prestations déterminées, le RRMD vous promet un revenu stable et prévisible durant toute votre retraite, à l'abri des incertitudes du marché. Vous bénéficiez d'un régime clés en main, car la gestion quotidienne est prise en charge par l'employeur. De plus, ce dernier en assume aussi davantage les risques. Seuls 20 % des employeurs canadiens des secteurs financiers, bancaires et assurances offrent un régime à prestations déterminées à leurs employés.

Distinctif | La rente est déterminée selon une formule généreuse considérant vos salaires les plus élevés en carrière et le nombre d'années où vous avez participé au RRMD. La retraite est possible dès 55 ans avec ajustement, et une rente sans ajustement est payable à partir de 62 ans depuis 2009. Des options de paiement de la rente très pratiques vous sont proposées. Une indexation partielle de 1 % pendant 10 ans ou de 3 % par année pendant toute la retraite, selon le service, est aussi incluse pour vous aider à vous protéger de l'inflation.

Avantageux | Le partage de coûts est avantageux : pour chaque 1 $ que vous versez dans le RRMD, Desjardins verse 1,85 $ afin de financer le Régime. En outre, vous avez l'assurance de récolter au moins 1,75 fois vos cotisations avec intérêts si vous quittez Desjardins avant 55 ans[3], ce qui est supérieur à la tendance observée pour les régimes à cotisation déterminée.

Solide | La situation financière du RRMD est excellente. Il est donc en bonne posture pour remplir tous ses engagements.

Acquisition de projets éoliens

Le RRMD et Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales ont conclu l'acquisition de 37,5 % de la participation d'EDF Renouvelables Canada Inc. dans les projets éoliens Cypress 1 et 2. Les projets, situés au sud-est de Medicine Hat, en Alberta, dans le comté de Cypress, ont une capacité totale de 247 mégawatts (MW).

Desjardins détient désormais 37,5 % du projet, EDF Renouvelables Canada 37,5 % et la Tribu des Blood, une Première Nation située à Stand Off, en Alberta, 25 %. Les projets, développés, construits et exploités par EDF Renouvelables Canada, soutiennent la transition énergétique dans la région en utilisant une approche responsable et durable du développement économique. La construction a commencé en 2020, créant 250 emplois à son apogée, et est devenue opérationnelle en 2022 et 2023.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué de presse d'EDF Renouvelables Canada.

Renseignements additionnels

[1] **Capitalisation :** Capacité du RRMD à s'acquitter de ses obligations à long terme en présumant sa pérennité.
[2] **Solvabilité :** Capacité du RRMD à s'acquitter de ses obligations en cas de terminaison du Régime.
[3] Applicable pour le service à compter de 2009, en cas de départ avant 55 ans et de remboursement et assujetti aux règles d'immobilisation et aux règles concernant l'acquittement en proportion du degré de solvabilité.

Ce rapport a été produit par la vice-présidence RRMD. Il est publié à titre indicatif seulement. En cas de divergence entre le contenu de ce rapport et celui du Règlement du RRMD, celui du Règlement prévaut.

Service aux participants
1 866 434-3166
Messagerie sécurisée

rcd-dgp.com
Rapports annuels
Nouvelles et communiqués

Desjardins